

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU**Conseil Communautaire
de la Vallée du Gapeau**

Séance du 17 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix-sept à 9h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 10 février 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Présents
31	31	26

**Objet de la délibération : COMPTE ADMINISTRATIF
2021 DU BUDGET ANNEXE EAU DE LA CCVG****22-02-17/07**

Conseillers à voix délibérative :

M. PALMIERI	Maire de La Farlède – 1 ^{er} Vice-Président
M. AYCARD	Maire de Belgentier – 2 ^e Vice-Président
M. FABRE	Maire de Solliès-Toucas – 3 ^e Vice-Président
M. GERARDIN	Maire de Solliès-Ville – 4 ^e Vice-Président
M. VITRANT	Conseiller communautaire – commune de Belgentier
Mme XICLUNA	Conseillère communautaire – commune de Belgentier
Mme MARTINEZ	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme DRELON	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. JAULT	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. CALONGE	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme RAVINAL	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. COIQUAULT	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme SMADJA	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme FOUCOU	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. LAURERI	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme DELGADO	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. BOUBEKER	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
M. DUPONT	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme VINCENTS	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme GAMBÀ	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
M. HENRY	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme CORPORANDY-VIALON	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
Mme EXCOFFON-JOLLY	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
M. GENSOLLEN	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme FOUASSE	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Ville
M. CASTEL	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Ville

Conseillers ayant donné procuration :

M. MATTEODO à M. FABRE
 Mme BELTRA à Mme RAVINAL
 M. BERTI à M. HENRY

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

Le Président expose aux membres du conseil communautaire les conditions d'exécution du budget annexe eau de la CCVG de l'exercice 2021.

Le Président ayant quitté la séance, conformément à l'Article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présidence de la séance pour cet objet est assurée par M. PALMIERI, 1^{er} Vice-Président de la CCVG.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1, L5211-2 et L2121-31,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 23 mars 2021 approuvant le budget annexe eau de la CCVG,

VU la Décision Modificative du budget annexe eau n°1 du 22 juin 2021,

VU la Décision Modificative du budget annexe eau n°2 du 15 octobre 2021,

DÉLIBÈRE ET DÉCIDE À :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

- **D'APPROUVER** l'exposé du Président,

- **D'ADOPTER** le compte administratif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

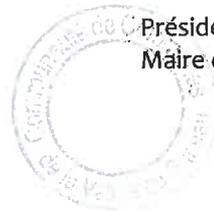
	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	493 347.19	637 522.56
RECETTES	943 267.82	1 492 717.10
RESULTAT EXERCICE	449 920.63	855 194.54
RESULTAT REPORTE 2020	358 403.14	- 410 475.73
RESULTAT DE CLOTURE 2021	808 323.77	444 718.81

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa
transmission en Préfecture du Var le ...
et de sa publication le ... **24 FEV. 2022**

Docteur André GARRON

Président CCVG
Maire de Solliès-Pont



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 10/02/2022

Présenté par (1) Le Président,

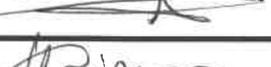
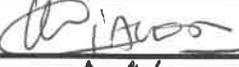
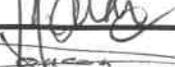
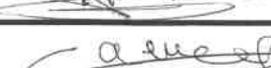
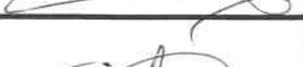
A Solliès-Pont le 17/02/2022

(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Solliès-Pont, le 17/02/2022

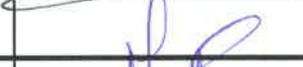
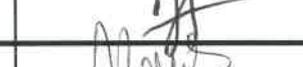
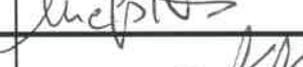
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AYCARD Bruno	
BELTRA Sandrine - Absente excusée-Procuration à Mme RAVINAL	
BERTI Robert - Absent excusé-Procuration à M. HENRY	
BOUBEKER Patrick	
CALONGE Jean-Pierre	
CASTEL Roger	
COIQUAULT Jean-Pierre	
CORPORANDY-VIALON Virginie	
DELGADO Alexandra	
DRELON Fabienne	
DUPONT Thierry	
EXCOFFON-JOLLY	
FABRE Jérémie	
FOUASSE Bénédicte	
FOUCOU Roseline	
GAMBA Mireille	
GARRON André	
GENSOLLEN Guy	
GERARDIN Nicolas	
HENRY Pierre	
JAULT Hervé	

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D

LAURERI Philippe	
MANGOT Ludivine - Absente excusée	
MARTINEZ Monique	
MATTEODO Eric - Absent excusé-Procuration à M. FABRE	
PALMIERI Yves	
RAVINAL Danièle	
SMADJA Marie-Aurore	
VINCENTS Christiane	
VITRANT Jean-Luc	
XICLUNA Marie-Martine	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

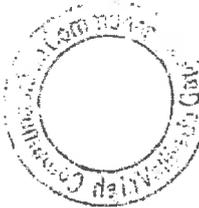
Collectivité : **COMMUNAUTE COMMUNES VALL GAPEAU**

Budget : **Budget Annexe EAU**

2021

Compte	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Opérations individualisées			130 638,25 €
2031 - Frais d'études	4 000,00 €	0,00 €	1 800,00 €
2138 - Autres constructions	170 459,29 €	22 612,42 €	39 702,13 €
21531 - Réseaux d'adduction d'eau	607 369,67 €	199 472,93 €	22 512,02 €
2157 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	171 100,50 €	34 948,55 €	34 415,10 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	709 717,19 €	148 850,32 €	32 209,00 €
Total des dépenses	1 662 646,65 €	405 884,22 €	130 638,25 €

Arrêté à la somme de cent trente mille six cent trente huit euros et vingt cinq centimes.



Docteur André GARRON
Président CCVG
Maire de Solliès-Pont

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE TOULON
PLACE BESAGNE BT A
CS 61212
63000 TOULON
04 94 82 70 81

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le



ID : 083-248300410-20220217-22_02_17_7-DE